

Selarl SILEX - Maître Stéphane IMBERT

Avocat au barreau de Nice - 19 Rue de la Préfecture 06300 NICE
Tél. 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com - site : silex-avocats.com



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un immeuble sis à Nice (06100) Quartier de Cimiez,
7 avenue Flora dénommé «FLORA CIMIEZ»

UN APPARTEMENT au 3^e étage et **UNE CAVE** au sous-sol

ADJUDICATION JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 à 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE, au Palais de Justice, Place du Palais à NICE.

Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation - Description : Dans un immeuble à NICE (06000) Quartier de Cimiez, 7 avenue Flora, dénommé «FLORA CIMIEZ», élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de trois étages et d'un quatrième étage en retrait, cadastré section LR n° 99 pour 11 a 53 ca, savoir :

LOT 53 : UN APPARTEMENT de 48,80 m² au 3^e étage dudit immeuble, deuxième porte à gauche en sortant de l'ascenseur, portant le n° 1 du plan des étages, composé de : hall d'entrée, living room, une chambre, salle de bains, cuisine, penderie - et les 60/1.679e des parties communes.

LOT 8 : UNE CAVE au sous-sol, portant le n° 8 au plan du sous-sol - et les 1/1.679e des parties communes.

Les biens sont **libres** de toute location et occupation.

Syndic : Nexity Nice Garibaldi, 11 rue Barla - 06300 NICE.

Nom et qualité des parties - procédure : Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental Des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur Alfred Clément Moïse ATHIAS, décédé le 23 mars 1984 à Levens (AM).

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 30 août 2018, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de Maître Stéphane IMBERT, avocat.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

CENT VINGT HUIT MILLE EUROS

128.000 €

Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes

Paiement du prix : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, *par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public*, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes *dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères.*

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. **Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

Consignation : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

Frais de poursuites de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le **cahier des conditions de vente** RG n° 18/178, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 1er octobre 2018 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

VISITES

- jeudi 8 novembre 2018 de 13h00 à 15h00 - mardi 13 novembre 2018 de 10h00 à 12h00